

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 5, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Elections Républicaines

Les élections partielles se succèdent apportant l'éclatante réponse du suffrage universel, aussi bien que du suffrage restreint, à ceux qui voudraient faire croire que le pays désapprouve la politique du gouvernement.

Il y a eu, dimanche, deux élections législatives : elles se sont terminées par une double victoire pour la République radicale.

Dans la Haute-Garonne, où il s'agissait de pourvoir au remplacement d'un sénateur décédé, le candidat républicain ministériel est élu par 732 voix, sans concurrent sérieux, la réaction n'ayant pas osé engager la lutte.

Dans la Charente-Inférieure, où le nationaliste Marchand avait été déclaré élu, au mois de mai dernier, par 7,847 voix (élection invalidée par la Chambre), le candidat radical et ministériel, M. Larquier, est élu par 10,391 voix, battant de plus de 1,100 voix son concurrent nationaliste.

C'est un siège brillamment conquis par les républicains.

Et, de toute part, on le voit, le pays donne son entière approbation à la politique anticléricale du gouvernement.

De toute part, il répudie la louche coalition nationalo-méliniste.

Là même où s'étaient produites quelques défaillances passagères, comme dans la Charente-Inférieure, comme dans l'Oise, les électeurs se ressaisissent et retournent à la vérité républicaine.

C'est ainsi que dans l'arrondissement de Senlis — un des trois arrondissements de l'Oise qui, subissant la malsaine influence du sénateur renégat Franck-Chauveau, avaient fait défection à la République, — M. Longuet, républicain radical, est élu conseiller d'arrondissement par 906 voix contre 690 à M. Bacquet, nationalo-méliniste, sur 1,656 votants.

Les trois élections réactionnaires de l'Oise entachées de fraude et de pression cléricale et patronale, ayant été invalidées, ce résultat partiel est d'un bon augure pour la revanche.

Et il est permis d'espérer que l'arrondissement de Compiègne, encouragé par ces exemples, se libérera, à son tour, le 28 septembre, et reprendra sa place sous le drapeau républicain, en infligeant au « colonel » Bougon, candidat de la réaction cléricale et réactionnaire, un définitif échec.

H. V.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

DEUXIÈME ARTICLE

Nous avons vu comment Bonaparte sut donner satisfaction au clergé catholique en appliquant, dans un esprit large, le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Mais après avoir appliqué ce régime avec autant de succès que d'habileté, il le désorganisa par le Concordat, par les articles organiques, par une foule de mesures contraires aux principes de 1789, et il rendit insensiblement, à la religion catholique, apostolique et romaine, sa situation de religion d'Etat.

Cependant, au moment où Bonaparte songea,

pour dominer l'Eglise catholique, à la remettre entre les mains du pape qui, croyait-il, serait son homme-lige, la situation des divers groupes religieux, en France, était acceptée avec reconnaissance par les Eglises et fort avantageuse pour l'Etat.

« Ni les théophilanthropes, ni les protestants, ni les catholiques ci-devant constitutionnels n'avaient à se plaindre soit du régime, soit du gouvernement, et il ne subsistait aucune trace d'un mécontentement grave de leur part. » Seul, le clergé papiste, non rallié à la République, « manifestait contre la Révolution, une haine, une colère irréconciliables. »

Or, c'est au pape que le Premier Consul va sacrifier tous les cultes non catholiques et aussi l'Eglise catholique gallicane. Avant d'examiner comment il rendit à l'Eglise romaine son ancienne prépondérance, il est bon de constater que, d'après un document historique de l'année 1800, « à cette époque, la religion catholique ne règne exclusivement nulle part, que l'instruction publique reste laïque, que l'Etat est laïque, que l'Etat est libre et maître. »

Dès le 18 brumaire, Bonaparte songea à modifier le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat beaucoup plus pour asservir les Eglises que par sentiment religieux, « car il était impénétrable à l'esprit religieux, incapable même d'envisager la religion au point de vue de la conscience ». En tout cas, en rédigeant la Constitution de l'an VIII, il n'y parla pas de la religion.

Dès le 5 juin 1800 (16 prairial an VIII), il dit aux curés de Milan : « Les Français sont de la même religion que vous. Nous avons bien eu quelques disputes ensemble, mais tout cela se raccommode et s'arrange. » Victorieux à Marengo, il fit célébrer un « Te Deum » à Milan, « malgré ce qu'en pourrout dire nos athées de Paris. » Puis, par le cardinal Martiana, évêque de Verceil, il proposa au pape d'élaborer un Concordat. Le pape accepta aussitôt d'entrer en pourparlers, et envoya à Bonaparte, Mgr Spina, archevêque de Corinthe, assisté d'un théologien, le P. Caselli. — Du moment que Bonaparte acceptait de discuter avec les représentants du pape, il était pris. Pour satisfaire son ambition, il demandait un Concordat ; mais ce fut l'Eglise catholique qui en bénéficia. Tous les cultes dissidents disparurent ou furent obligés de se faire oublier pour ne pas s'exposer aux foudres du Premier Consul.

Le clergé constitutionnel lui-même se soumit au pape et « dans l'ensemble de l'œuvre de destruction et de réaction plus ou moins accomplie par Bonaparte, c'est le Concordat, surtout par ses conséquences et par la manière dont il fut appliqué, qui apparaît comme l'acte contre-révolutionnaire par excellence. »

Au début des négociations, Bonaparte offrit de proclamer la religion catholique religion d'Etat ; mais après la victoire de Hohenlinden, il retira sa promesse et imposa cette formule qui fut adoptée : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français. » Le principe de « l'Etat indépendant » paraissait sauvegardé ; mais il n'y avait là qu'une apparence, car on permettait au pape de « reconnaître » que les Consuls de la République faisaient une « profession particulière » du culte catholique. De plus, il était établi que dans le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul actuel ne serait pas catholique, il faudrait faire un traité pour régler le mode de nomination des évêques. D'après le décret du 24 messidor an XII, Bonaparte, devenu empereur, assigna dans l'ordre des préséances, la première place au clergé catholique. Le Préfet lui-même avait rang après l'archevêque, et nous vivons encore, en l'an de grâce 1902, sous ce régime de prétendue neutralité religieuse, après 32 années de République. Comment voulez-vous que l'Eglise catholique s'incline devant les lois civiles, attendu que ses ministres ont le pas sur les Préfets du Gouvernement ?

Il est évident que le Concordat, les articles organiques et les mesures qui suivirent ont constitué l'Eglise romaine en France dans un état de prépondérance tel que cent ans plus tard, — en 1902, — elle devait forcément avoir étouffé les autres Eglises. Si elle ne l'a pas fait, c'est grâce à l'esprit de libre examen du peuple français et c'est grâce aussi au développement de l'enseignement laïque. Néanmoins, elle pos-

sède aujourd'hui, dans toutes les communes de France, un ou plusieurs ministres et un ou plusieurs édifices consacrés au culte. Comparez cette situation à celle des autres cultes et concluez.

Les articles 2, 3 et 5 du Concordat abolissaient formellement le régime de la séparation. Ils établissaient, en effet, que le pape et le gouvernement français feraient de concert une nouvelle circonscription de diocèses, que le pape demanderait ou imposerait leur démission à tous les titulaires actuels des archevêchés et des évêchés et que le premier Consul nommerait aux archevêchés et aux évêchés, le pape se réservant de conférer l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

Les évêques nommeraient aux cures, mais ils ne pourraient choisir que des personnes agréées par le gouvernement (art. 10).

D'ailleurs les articles 6 et 7 exigeaient des évêques et des curés un serment de fidélité, comme fonctionnaires de l'Etat. Peut-être n'est-il pas inutile, à l'heure actuelle, de rappeler ce serment aux prélats et aux curés qui se révoltent contre la République. En effet, le Concordat existe toujours et aussi le serment de fidélité : « Je jure et promets à Dieu, sur les Saints-Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi » par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. »

Le gouvernement s'engageait à assurer « un traitement convenable » aux archevêques, aux évêques et aux curés ; mais il ne promettait rien aux abbés desservant des paroisses, — des « succursales », selon les termes employés dans la convention, — aux vicaires généraux et autres ministres du culte. Le pape prenait, de son côté, un autre engagement formel qu'il est essentiel de mettre en lumière : il renonçait aux biens possédés jadis par l'Eglise catholique en France. L'article 13 du Concordat stipulait que « ni le pape actuel, ni ses successeurs ne troubleraient en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureraient incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause. »

Ainsi fut rétablie et même aggravée l'ancienne confusion de l'Eglise et de l'Etat. — Le clergé catholique français ne voulait pas accepter le Concordat, car il était satisfait du régime de la séparation des Eglises et de l'Etat. Le pape et son entourage en étaient enchantés, car le Concordat lui livrait l'Eglise gallicane.

De son côté, le premier Consul croyait asservir, par cette Convention, l'Eglise catholique ; mais il était à peu près seul de son avis. L'armée, qui avait combattu si souvent les prêtres romains acharnés contre la Patrie, blâmait le premier Consul. Les généraux assistèrent de mauvaise grâce à la cérémonie de Notre-Dame, le 28 germinal an X, dimanche de Pâques 1802, où fut célébrée la promulgation du Concordat. Le premier Consul ayant demandé au général Delmas : « Comment trouvez-vous la cérémonie ? » celui-ci répondit : « C'est une belle capucinade. Il n'y manque qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez. » Il circulait, dit Thibaudeau, une caricature représentant le premier Consul se noyant dans un bénitier et des évêques qui le repoussaient au fond de l'eau avec leurs crosses.

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

LE JUGEMENT DE NANTES !

Qui m'expliquera comment il se peut faire que les « amis de l'armée » se montrent si joyeux de la récente fumisterie à laquelle s'est livré le Conseil de guerre de Nantes,

Car ils en rient, les nigands ; ils applaudissent, les imbéciles.

Jamais on ne vit gens plus réjouis à l'annonce de leur prochain enterrement.

Oui, il n'y a pas à dire, mon bel ami, ce

Conseil de guerre a peut-être bien acquitté le colonel de Saint-Rémy ; mais il a certainement condamné les Conseils de guerre.

Et ceux qui font profession de défendre cette juridiction ; ceux qui prétendent y voir un indispensable soutien des institutions militaires ; ceux-là crient : bravo ! bravo !

Décidément il ne fut jamais mieux démontré que la trébucheté est sœur de la sottise.

Vous pensez que nous, qui dès longtemps déjà formulons cette opinion monstrueuse que « les Conseils de guerre » sont inutiles en temps de paix ; que le métier des officiers n'est pas de juger, d'appliquer les lois ou de conduire des instructions, vous pensez que nous ne manquerons pas, à l'appui des arguments de principes, de nous servir de ces arguments de faits.

A chaque fois qu'un tribunal militaire voudra bien nous en fournir, nous ne pourrions que l'en remercier chaleureusement.

M. Rochfort et M. Drumont déclarent que les juges de Nantes ont voulu « appliquer un soufflet au gouvernement ».

Encore quelques soufflets de ce genre-là et nous verrons bien qui s'en trouvera le mieux du gouvernement qui les reçoit ou des Conseils de guerre qui les donnent. E. L.

Les grandes forces navales en 1906

La Revue navale de Spithead, dont toute la presse s'est occupée, donne une certaine importance à l'information publiée par le *Nauticus* allemand, recueil contenant l'état des flottes du monde et dans lequel nous trouvons les renseignements suivants pour l'année 1906 :

Cette année-là, l'Angleterre devra posséder — suivant les prévisions allemandes — 57 cuirassés, dont 52 d'un tonnage supérieur à 10,000 tonnes, avec un tonnage total de déplacement de 765,650 tonnes ; 70 croiseurs de première classe, dont 29 protégés, avec un tonnage total de déplacement de 648,440 tonnes.

Quant à la France, elle possédera 32 cuirassés, dont 23 d'un tonnage supérieur à 10,000 tonnes et un tonnage total de 349,720 tonnes ; 23 croiseurs, dont 23 protégés, tonnage total 242,171 tonnes.

La Russie aura, de son côté, 25 cuirassés, dont 19 d'un tonnage supérieur à 10,000 tonnes ; tonnage total 247,241 tonnes ; 18 croiseurs, dont 5 protégés, tonnage total 100,606 tonnes.

Les Etats-Unis auront 20 cuirassés, dont 19 d'un tonnage supérieur à 10,000 tonnes ; tonnage total 248,294 tonnes ; 16 croiseurs, dont 13 protégés, tonnage total 176,155 tonnes.

L'Allemagne possédera 29 cuirassés, dont 18 d'un tonnage supérieur à 10,000 tonnes ; tonnage total 212,405 tonnes ; 11 croiseurs dont 5 protégés, tonnage total 81,750 tonnes.

L'Italie, 15 cuirassés, dont 10 d'un tonnage supérieur à 10,000 tonnes ; tonnage total 189,207 tonnes ; 6 croiseurs, tous protégés, d'un tonnage total de 39,813 tonnes.

Le Japon, 7 cuirassés, dont 6 d'un tonnage dépassant 10,000 tonnes ; tonnage total 93,501 tonnes ; 6 croiseurs, tous protégés, de 58,776 tonnes au total.

Au Transvaal

Les généraux boers

Plusieurs journaux publient une interview de M. Brenner, secrétaire de Botha, qui a fait les déclarations suivantes :

« Les généraux boers sont partis pour Rotterdam, d'où ils se rendront directement à La Haye, pour dîner avec le président du comité boer en Hollande, ils assisteront à une réunion de tous les chefs boers. Une fois sur le Continent, les généraux arrêteront le programme de leurs futurs déplacements et le publieront par la voie de la presse ; puis ils reviendront à Londres. Les généraux sont très contents de leur séjour à Londres et de l'accueil qui leur a été fait par les journaux. Ils ne veulent rien dire relativement à leur conférence avec M. Chamberlain, parce qu'ils préfèrent que les résultats en soient connus par la version officielle qui sera publiée prochainement. »

« Les généraux n'ont pas encore décidés ils feront une tournée de conférences, mais s'ils s'y décidaient, ils commenceraient par le Royaume-Uni. Ils séjourneront aux Etats-Unis pendant plus de six mois. Botha serait le principal conférencier. De Wet et Delarey l'assisteraient. »

« Les généraux boers n'ont rien obtenu du gouvernement anglais, pas même les choses sur lesquelles ils étaient en droit de compter d'après les promesses qui leur avaient été faites à Verehening, notamment l'amnistie complète pour les rebelles, amnistie qui aurait dû être proclamée lors du couronnement d'Edouard VII. »

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi soir, à une heure et demie, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Combes a fait signer un mouvement préfectoral.

Le ministre de l'agriculture a fait part au conseil des ministres des doléances des agriculteurs, se plaignant des fraudes effectuées sur les produits agricoles et notamment sur le mouillage.

M. Mougeot a demandé à ses collègues, les ministres de la justice et des finances, de prendre toutes les mesures que comporte la situation.

Le ministre de l'agriculture demandera, dès la rentrée, la mise en tête de l'ordre du jour de la loi sur les fraudes qui a été votée par le Sénat.

M. Vallé, ministre de la justice, a fait signer par le président de la République un mouvement judiciaire.

M. Rouvier a fait signer par le président de la République un mouvement important dans les trésoreries générales.

M. Delpach, ancien préfet, est nommé trésorier-payeur général du Gers.

M. Joucla-Pelous, ancien préfet, est nommé trésorier des Ardennes.

M. Rouvier a longuement entretenu le Conseil du projet de budget ; le projet est en bonne voie : il ne reste que quelques points de détail à régler. Le ministre proposera des modifications au régime des bouilleurs de cru et au régime des tabacs en ce qui concerne les zones. Le projet sur les bouilleurs de cru sera conçu dans un esprit libéral ; en particulier, il n'est nullement question de la suppression du privilège.

Mouvement administratif

Trois préfets entrent dans l'administration des finances. Ce sont : MM. Joucla-Pelous, préfet de Meurthe-et-Moselle ; Delpach, préfet d'Ille-et-Vilaine ; Bougoin, préfet du Lot-et-Garonne.

M. Berniquet, préfet de la Gironde, est nommé conseiller d'État en remplacement de M. Mojon, qui est admis à la retraite, et qui va être nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Lutaud, préfet des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet de la Gironde.

M. Mastier, préfet de la Seine-Inférieure, est nommé préfet des Bouches-du-Rhône.

M. Fosse, préfet de la Charente-Inférieure, est nommé préfet de la Seine-Inférieure.

M. Petit-Dossaris, préfet du Gers, est nommé préfet de la Creuse.

M. Moussard, préfet de la Haute Savoie, est nommé préfet de l'Orne.

M. Pommeray, ancien député, est nommé préfet de la Lozère.

M. Humbert, préfet du Loiret, est nommé préfet de Meurthe-et-Moselle.

M. Bret, préfet de l'Orne, est mis en disponibilité sur sa demande.

M. Huard, préfet du Cantal, est nommé préfet de l'Allier.

M. Regnault, préfet de la Charente, est nommé préfet de la Charente-Inférieure.

M. Chadenier, ancien préfet, est nommé préfet du Loiret.

M. Barseville, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de Lot-et-Garonne.

M. Bault, préfet de Constantine, est nommé préfet d'Ille-et-Vilaine.

M. Ferré, préfet des Landes, est nommé préfet de la Charente.

M. Meunier, préfet de la Lozère, est nommé préfet des Landes.

M. d'Auriac, préfet de la Creuse, est nommé préfet de la Vendée.

M. Marais, sous-préfet de Bergerac, est nommé préfet des Hautes-Alpes.

M. Habert, sous-préfet de Verdun, est nommé préfet du Gers.

M. Ramonet, secrétaire général de la Haute-Garonne, est nommé préfet du Cantal.

M. Tonot, secrétaire général des Alpes-Maritimes, est nommé préfet de la Haute-Savoie.

M. Plantié, préfet de la Vendée, est nommé préfet de Constantine.

M. Camille Lyon, conseiller d'État, est nommé président de section en remplacement de M. Mojon.

La retraite de M. de Montebello

Il se confirme que notre ex-ambassadeur à Saint-Petersbourg, M. de Montebello, avant d'être mis en disponibilité, a été prié de donner sa démission et qu'il a refusé de le faire ; le motif de la décision du gouvernement réside dans l'attitude politique de notre ambassadeur à Saint-Petersbourg. Un ambassadeur doit rester étranger aux querelles des partis, exclure de ses préoccupations et de son langage la politique intérieure de son pays, ne s'occuper que des affaires extérieures et de nos intérêts permanents. La diplomatie de M. de Montebello a parfois oublié ces devoirs élémentaires ; il était l'ambassadeur des réactionnaires. C'est la raison de son départ.

A la Martinique

LA SITUATION A SAINT-VINCENT

La rivière de Rebecca est encore à présent un torrent de feu d'une largeur de quatre à cinq cents mètres. De petites éruptions se produisent partout dans le lit de la rivière. Des colonnes de vapeur, de boue et de cailloux s'élèvent continuellement. La terre a gagné sur la mer, probablement parce que les matières volcaniques qui s'écoulent le long des flancs du volcan comblent la mer le long de la côte.

La Soufrière s'est beaucoup affaïssée ; l'aspect de son cratère a changé. Une grande partie de la montagne a été évidemment projetée par les explosions.

Dans la nuit du 4, un orage terrible, accompagné d'éclairs aveuglants, de formidables grondements et des explosions de cratère, a éclaté.

LES SOUSCRIPTIONS

Le total des souscriptions reçues au ministère des colonies pour les sinistrés de la Martinique, s'élève à la somme de 8 millions 154,378 fr. 71.

LE DERNIER TÉLÉGRAMME OFFICIEL

Le ministre des colonies a reçu hier au soir un câblogramme daté de Fort-de-France 6 septembre, par lequel le gouverneur de la Martinique l'informe qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer, d'une part l'évacuation de la partie nord de l'île, et d'autre part la dissémination des réfugiés dans les habitations du sud de l'île, appartenant au domaine ou offertes avec empressement par les planteurs ou industriels de la Martinique.

En attendant l'arrivée de la mission Lacroix, chargée d'organiser un service permanent d'observation, des postes confiés à la gendarmerie ont été établis en dehors de la zone dangereuse, avec ordre d'user de la plus rigoureuse prudence.

Une section de discipline procède à l'incinération des cadavres du Morne-Rouge et d'Ajoupa-Bouillon. Les blessés, évacués par des moyens militaires, sont soignés à Fort-de-France.

Il résulte des faits signalés, tant par les Européens que par les indigènes échappés au sinistre du 30 août, que seuls les habitants qui se trouvaient dans les rues ou dont les maisons qui étaient restées ouvertes, ont

trouvé la mort ou ont été blessés. Quant à ceux dont les habitations étaient fermées, ils n'eurent à supporter qu'une chaleur intense et un commencement de suffocation.

Le colonel de Saint-Rémy

Dans sa séance de mardi, le conseil des ministres a décidé, la mise à la retraite d'office du lieutenant-colonel de Saint-Rémy, du 2^e régiment de chasseurs à cheval. Les journaux républicains déclarent qu'après le spectacle scandaleux qu'a donné le conseil de guerre de Nantes, le ministère estimera, sans doute, qu'il y aura d'autres coupables, dans l'affaire, que le lieutenant-colonel de Saint-Rémy.

Si la discipline a été violée, si le pouvoir civil a été bafoué, le général Frater, un des protégés du général André lui-même, l'a bien voulu. Il a obéi à la réquisition du préfet, mais il ne s'émou point qu'elle restât lettre morte. D'autre part, au conseil de guerre, il s'est fait son complice.

Les journaux font également remarquer que le général Coustis de La Rivière a fausement qualifié le délit pour innocenter l'officier rebelle.

La presse républicaine est à demander des mesures pour mettre fin à de pareils incidents. Il paraît, d'ailleurs, que le conseil des ministres a discuté vivement et longuement la question des conseils de guerre ; aucune décision n'a été prise, mais, en principe, le conseil est résolu à poursuivre, de concert avec les Chambres, la réforme complète de l'organisation et du fonctionnement de la justice militaire.

Rencontre à l'épée

Une rencontre à l'épée a eu lieu mardi matin entre MM. Alicot, correspondant rédacteur de la *Dépêche* à Auch et Lasies, député du Gers.

A la 23^e reprise, M. Lasies a été atteint à l'avant-bras droit d'une plaie pénétrante.

La situation au Chari

Différents bruits pessimistes ont couru, ces jours-ci, au sujet de la situation au Chari qui, disait-on, était encore troublée, menacée, par des bandes de Touaregs. Ces bruits ne seraient point fondés. En effet, aucune nouvelle alarmante n'est parvenue du Chari au ministère des colonies. Le lieutenant-colonel Destenave, commandant supérieur des troupes, fait route en ce moment pour la France, et le lieutenant-colonel Largeau, ancien membre de la mission Marchand, appelé à lui succéder, est également en route pour rejoindre son poste. Tout tend à faire espérer qu'après les dernières opérations qui ont infligé aux Touaregs dissidents du bassin du lac Tchad, une sérieuse leçon, la pacification du Centre africain est en bonne voie.

Le condamné Brière

Brière, l'ancien fermier de Corancez, qui est toujours à Saint-Martin-de-Ré, a écrit à sa fille Germaine à la date du 31 août une lettre dans laquelle il lui affirme de nouveau son innocence, et lui fait part des tourments qu'il endure à l'idée que les vrais coupables ne seront peut-être jamais connus.

« La nuit principalement, dit-il, je suis réveillé par des cauchemars, et le matin il me semble que j'ai 25 kilos sur la tête. » Il demande à sa fille si l'on s'occupe de lui pour le sortir de là, et, dans un *post-scriptum*, il constate amèrement qu'on pense encore à lui pour payer les contributions, car il a reçu, dit-il, un avertissement sans frais mais avec menaces de poursuites !

CHRONIQUE LOCALE

Indemnités chinoises

Secours et pensions aux victimes de la dernière expédition de Chine

Les demandes d'indemnité, secours et pensions des militaires et marins, victimes de la dernière expédition de Chine ou, en cas de décès, de leurs ascendants et descendants, doivent être adressées au secrétariat de la commission de répartition au ministère des finances, avant le 1^{er} octobre 1902.

Les demandes parvenues après cette date ne seront pas recevables. (Loi du 6 décembre 1901 et décrets des 24 janvier et 15 mars 1902).

DERNIÈRE HEURE

Volr, en 3^e page, le Mouvement du personnel enseignant.

CAHORS

Mouvement préfectoral

M. Théau, sous-préfet de Gourdon, est nommé sous-préfet à La Rôle.

M. Vicard, sous-préfet du Vigan, est nommé à Gourdon.

M. Vicard a occupé pendant plusieurs années le poste de chef de cabinet du préfet du Lot.

SOUHAITS DE DÉVOTS !

Le Christ a dit : « Aimez-vous les uns les autres » ; et encore : « Pardonnez à ceux qui vous ont offensé » ; mais si ces belles paroles sont répétées à satiété par les dévots, elles ne sont guère appliquées par eux.

Les préceptes du Dieu des chrétiens sont vieilleries et, sans doute, aux chrétiens nouveaux il faut des préceptes nouveaux.

La bonté, la résignation ne paraissent pas en effet être à cette époque les vertus de ces catholiques militants tels que les rédacteurs des journaux cléricaux.

L'*Express du Midi* d'hier publiait un article de son rédacteur en chef, confit en dévotion, et qui cependant s'exprimait ainsi au sujet de M. Combes :

« Fouquier-Tinville eut ses Vierges de Verdun. Combes veut avoir les siennes. C'est fort bien, mais pour que la ressemblance soit complète, souhaitons à ce dernier d'éternuer un jour, de sa tête séparée du tronc, dans le panier funèbre où lui ouvrit la voie celui dont il a chaussé les bottes. »

N'est-ce pas qu'elle est généreuse l'âme de ces cléricaux ? N'est-ce pas que leur cœur est toujours plein de miséricorde et de pardon pour ceux qui ne pensent pas comme les bonnes sœurs et les chers frères ?

Qui donc disait que la mansuétude cléricale était un vain mot !

Médaille militaire

Immédiatement après la manœuvre qui a eu lieu mardi autour de Toulouse, le ministre de la guerre a remis les décorations aux officiers et sous-officiers.

Les adjudants Fayard et Blanc du 7^e, ont été décorés de la médaille militaire.

La rentrée des grandes manœuvres

Contrairement à ce qu'avaient annoncé divers journaux, c'est mercredi soir, par le train de 4 heures 20, que sont arrivés les réservistes et les hommes de l'active libérables, au nombre de 1,200.

Malgré les pénibles manœuvres qu'ils viennent d'accomplir, c'est gaillardement qu'ils ont défilé sur la place Thiers, où une foule nombreuse de spectateurs était réunie.

Nos braves troupiers ont ensuite regagné les cantonnements qu'ils occupaient avant le départ pour les manœuvres.

Les hommes de l'active ne rentreront à Cahors que dans la matinée de lundi.

Bal de la jeunesse

Le trésorier du bal de Charité organisé par la jeunesse cadurcienne, prévient les jeunes gens, qu'il se tiendra à leur disposition tous les soirs, de 8 à 9 heures, à la mairie salle du conseil.

Cour d'assises

On sait qu'à la prochaine session des assises doit comparaître le sieur Bugès, marchand de chaussures à Cahors, pour banqueroute frauduleuse.

Dans cette affaire est également inculpée la femme Bailly.

C'est dont deux accusés qui comparaitront devant le jury pour banqueroute frauduleuse.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 11 SEPTEMBRE

Maas en Vaal	J. H. Kessels.
Scènes Cosmopolites	P. Kelsen.
La vie en rose (valse)	H. Salion.
Stradella (fantaisie)	Flotow.
L'Almée (polka pour piston)	Reichstein.

Allées Fénélon de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 11 Septembre 1902

Mariage

Blondis, Jean-Joseph, garçon limonadier et Labro Marguerite lingère.

Décès

Cauzit Marguerite-Rose, veuve Delrieu, 66 ans, rue de la Préfecture, 3.
Rochet Maurice-Joseph, 4 mois à l'hospice

Arrondissement de Cahors

TOUR-DE-FAURE. — Banquet d'inauguration de la commune. — Les personnes qui désirent assister au banquet donné le 28 septembre prochain sous la présidence de M. Costes sénateur, devront se faire inscrire au secrétariat de la mairie de Tour-de-Faure et en même temps envoyer le montant de la cotisation fixée à 4 fr. La liste des adhésions sera close le 22 septembre. La carte d'entrée au banquet sera délivrée à la mairie dans la matinée du 28 septembre ou chaque adhérent pourra la retirer.

MONTCUQ. — Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Voici les résultats obtenus pendant l'année scolaire 1901-1902 :

1 ^{er} Certificat d'études.....	9
2 ^e Bourses d'enseignement primaire supérieur.....	2
3 ^e Brevet élémentaire.....	7
4 ^e Certificat d'études prim. sup.	7
5 ^e Concours des Ecoles normales :	
Admissions définitives.....	4
sur la liste supplém ^{te}	2
6 ^e Brevet supérieur.....	1

— Les fêtes. — La commission des fêtes locales de la ville de Montcuq, qui auront lieu les 20, 21 et 22 septembre courant, nous en communique le programme : Samedi 20 septembre. — Annonce des fêtes par des salves d'artillerie ; à huit heures, brillante retraite aux flambeaux, avec baldaquin richement illuminé, parapluies, torches, chapeaux chinois, flammes de Bengale ; à neuf heures, départ du ballon la Paix ; à dix heures, ouverture du bal.

Dimanche 21 septembre. — A cinq heures du matin, annonce de la fête par « le Défenseur » ; à neuf heures, promenade de la musique en ville ; à onze heures, plantation de l'arbre de la Liberté ; à une heure du soir, grande cavalcade historique, reddition de Montcuq, guerre de Cent ans, avec chars richement décorés ; à deux heures, grandes courses vélocipédiques ; Première course départementale, vins et liqueurs ; deuxième course internationale, premier prix, 15 fr. ; deuxième prix, 8 fr. ; troisième prix, 5 fr. A quatre heures, grand concours de tir et ouverture du bal, à 8 heures, illumination à giorno du bal et des principales rues de la ville, brillante retraite aux flambeaux avec concours de mirlitons ; à huit heures et demie, brillant feu d'artifice tiré au pied du pittoresque donjon qui domine la ville, embrasement général, bataille de serpents et confetti ; à 9 heures, grand bal de nuit.

Lundi 22 septembre. — A cinq heures du matin, réveil de la ville par les salves

d'artillerie ; à neuf heures, promenade de la musique en ville ; à deux heures du soir, courses pédestres et jeux divers : poêle, cruche, seringue, croquants ; à trois heures, continuation du bal public et des jeux ; à huit heures, retraite aux flambeaux déguisement de la jeunesse ; à huit heures et demie, départ du ballon la Solidarité ; à neuf heures, grand bal de nuit, et à minuit, quadrille échevelé, farandole quercinoise Adieux de la musique.

N.-B. — Les inscriptions pour les courses vélocipédiques sont reçues chez M. Henri Laubard, secrétaire, à Montcuq, jusqu'au vendredi 19 septembre.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

La Commission.

VERS. — Suicide. — Un jeune homme de 18 ans, Ernest Arnaudet, domestique chez M. Couderc propriétaire au Causse de Vers, a été trouvé pendu dimanche, dans un hangar dépendant de la propriété.

Ce jeune désespéré s'était servi de sa ceinture pour mettre son funeste projet à exécution.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. — Notre foire a été belle malgré la pluie qui est tombée toute la matinée.

Il s'est produit une hausse sensible sur le bétail, il s'en est même vendu beaucoup.

Voici quelques cours pratiqués :

- Bœufs d'attelage, de 500 à 1 050 fr.
- Vaches, de 400 à 800 fr.
- Veaux, 90 c. le kilo.
- Porcs gras, 46 fr. le quintal.
- Porcelets, de 18 à 45 fr. pièce.
- Volaille : Poules, caards et dindons, de 55 à 68 c. la livre.
- Jeunes poulets, 55 c. la livre.
- Pigeons, de 60 c. à 1 fr. 20 la paire.
- Lapins domestiques, de 75 c. à 1 fr. 50 la pièce.
- Gibier : Lièvres, 5 fr. pièce.
- Lapins, 1 fr. 25.
- Perdreux, 1 fr. 50.
- Halle aux grains : Blé, 14 fr.
- Maïs, 10 fr.
- Avoine, 6 fr. 50.
- Fèves, 8 fr. 50 ; le tout les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira vendredi 12 septembre, à huit heures du soir à la mairie. Objet de la séance : Octroi et autres affaires.

Maraudeurs. — Les maraudeurs continuent leurs exploits. Depuis quelques jours, pendant la nuit, des individus inconnus s'introduisent dans les jardins avoisinant Planioles et font main basse sur toutes sortes de légumes choux, haricots, raisins, fourrages, etc. Les propriétaires victimes de ces déprédations se sont décidés à faire bonne garde.

Compatriote. — Notre compatriote M.

Octave Gervais, receveur de l'enregistrement à Blaye (Gironde), est nommé avec avancement en la même qualité à Dourdan (Seine-et-Oise).

SAINTE-JEAN-DE-LAUR. — Nomination d'adjoint. — Le Conseil municipal de notre commune, convoqué par arrêté de M. le préfet du Lot, a élu adjoint au maire M. Baptiste Estoul, conseiller municipal, par 7 voix sur 11 votants.

LA MADELEINE. — Frairie. — La fête de La Madeleine, section de Feycelles, fixée au dimanche 14 septembre, sera célébrée avec un éclat tout particulier. Comme toujours, bon accueil est réservé aux personnes étrangères.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — Notre foire favorisée par un beau temps, avait attiré beaucoup de monde, aussi s'est-il traité quantité d'affaires aux foirails des bœufs et brebis aux anciens prix.

- Mercuriale à la halle :
- Blé, 15 fr. ; avoine, 6 fr. ; maïs, 13 fr. ; vesces, 14 fr. ; fèves, 13 fr. ; pommes de terre, 5 fr. ; graine de genièvre, 4 fr. ; le tout les 80 litres.
- Poulets, 75 c. ; canards, 60 c. ; lapins, 40 c. ; le tout le demi-kilo.
- Œufs, de 65 à 70 c. la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

Le marché fait preuve, dès les premiers moments, de certaines bonnes dispositions, mais des offres assez copieuses qui viennent de Londres ne tardent pas à peser sur les cours qui ont de la peine à se maintenir.

Notre 3/0/0 finit à 101.37, le 3 1/2 0/0 à 101.90.

Nous laissons les actions de nos établissements de Crédit cotées comme hier, mais très fermes.

La Banque de Paris se tient à 1.076 ; le Comptoir National à 534, le Crédit Foncier se négocie à 746 ; le Crédit Lyonnais à 1.092, la Société Générale a toujours des partisans fidèles à 620.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer n'ont aujourd'hui que des transactions restreintes qui maintiennent toutefois leur situation privilégiée.

Les rentes étrangères font bonne contenance surtout les valeurs turques qui progressent légèrement. Nous laissons l'Italien à 102.95 ; l'Extérieure vaut encore 85.27 ; le Portugais clôture à 31.12 ; le Serbe lui passe à 75.90 ; la Rente turque à 29.40 ; la Banque ottomane à 584.

Le Suez perd 10 fr. à 3.890.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Dernière heure

LE MOUVEMENT

DU personnel de l'enseignement primaire

TITULAIRES

- Sont nommés :
- MM.
- Maury, de Boissières au Vigan.
 - Atgié, adjoint, de Caslenau à Boissières.
 - Mlle Delrous, de Saint-Maurice à Crégols.
 - Counord, de Lacabrette à Reilhaguët.
 - Ginibre, adjoint, de Martel à Lacabrette, titul.
 - Prat, adj., de Latronquière à Latronquière, titul.
 - Daraguy, adj. de Comiac à Comiac, titul.
 - Pradayrol, de Sonac à Saint-Maurice.
 - Lavernhe, de Fons à Sonac.
 - Bex, de Lacamdourcet à Sénailiac.
 - Laval, de Saint-Cirgues à Sousceyrac.
 - Moulène, de Saint-Céré à Limogne.
 - Cennac, de Vayrac à Ussel.
 - Blaclard, de Souillac à Vayrac.
 - Brunet, de Cournon (St-Vincent) à Cieurac.
 - Decremps, adj., de Limogne à Cournou, titul.
 - Pécourt, de Lalbenque à Limogne.
 - Lapie, tit., de Laburgade à Lalbenque, tit. adj.
 - Oucival, de Cieurac à Laburgade.
 - Calassou, de Mercuès à Duravel.
 - Bernay, de Masclat à Mercuès.
 - Peyrilles, tit. adj., de Gourdon à Masclat, tit. Bénéchie, de Mollières à Dégagnac.
 - Chapou, tit., de St-Aureil à Thédillac, tit. adj.
 - Mourguès, de Ste-Croix à St-Aureil.
 - Mlle Delmouly, du Vigan à Ste-Croix.
 - Mme Contios, adj. tit., du Vigan au Vigan, tit.
 - Mme Chapt, de Bèlaye à Latour (Bèlaye).
 - Mlle Jouglia, d'Escamps à Bèlaye.
 - Mlle Balaret, de Cardaillac à Anglars-Juillac.
 - Mme Gazal, de Sénailiac à Cardaillac.
 - Mme Chapou, de Pern à Lacamdourcet.
 - Mlle Tulle, de Carnac-Rouffiac à Pern.
 - Mme Mondy, de Gourdon à l'école mat. de Gourdon.
 - Mlle Morel, de Fons à Martel.
 - Mlle Chazal, de Condat à Fons.
 - Mme Batut, de St-Aureil à Montlauzun.
 - Mme Rouquié, adj. tit., de Vayrac à Martel, école mat., titul.
 - Mme Roques, en congé à Carluçet.
 - Mme Nairabèze, de l'école pr. sup., à l'école élém. de St-Céré.
 - Mme Dubernat, de Brouelles (Maxou) à Francouès.
 - Mlle Delsol, de Concots à Albas.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
10 Mer.	+ 16	+ 27	767	Beau
11 Jeudi	+ 15	+ 26	764	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie

FRUILLETON DU « Journal du Lot » 66

LE PAYS DES CHIMÈRES ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXVIII

Le Puits

Creps ne décollerait point de voir ses amis si obstinés, et il ne se calma que lorsqu'il entendit Victor déclarer qu'il allait mieux et que la chaleur lui revenait dans tout son corps.

Le baron de Hauteroche recouvrait aussi l'usage de ses membres et il se releva à mi-corps dans sa couverture. Ses amis belges lui demandèrent alors comment il se trouvait, mais il ne parut pas comprendre ce qu'ils lui disaient. Il se croyait dans une belle maison, à Paris, donnant des ordres à de nombreux domestiques pour servir un dîner recherché.

Ces paroles incohérentes attristèrent ses amis qui ne purent lui faire entendre raison. Une heure avant la nuit, Pardoes et le matelot revinrent au campement. Ils avaient

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

tué deux oiseaux d'eau et eussent pu rapporter une douzaine de ces palmipèdes au campement, s'ils n'eussent point craint de brûler trop de poudre, et d'attirer l'attention des aborigènes, dans le cas où ils se seraient trouvés dans le voisinage. Leur exploration sur les bords du courant d'eau avait d'ailleurs été infructueuse ou à peu près. Ils déclarèrent donc qu'il fallait se borner à chercher dans les parages de la chute d'eau. Ce travail était plus lent, mais du moins il était sûr et le Bruxellois songea à dériver l'eau du lit où elle coulait, afin de découvrir les pépites restées au fond. Selon lui, ce labour devait être couronné d'un brillant succès.

Donatus se laissa gagner par ce plan assez bien raisonné et on l'entendit crier comme un fou :

— Vive le baron Kuik ! vive la baronne Anna ! Hurrah ! hurrah !

Victor ne put réprimer une expression de douleur, car Kuik lui parut être atteint de folie comme le pauvre baron. Toutefois le paysan flamand vint à son ami et murmura ces mots à ses oreilles :

— Ne craignez rien pour moi, cher monsieur Roseman. Je suis un bon imbécile, j'en conviens, mais je ne perdrais pas le peu de cervelle que ma mère m'a donné.

Les oiseaux plumés avaient été rotis, et Creps proposa à ses camarades d'en abandonner un à Victor et au baron en leur qualité de malades, ce qui fut accepté sans la moindre objection par tous, sauf par le marin qui demanda sa part entière de gibier. Lorsqu'on la lui eut

donnée, le drôle prétendit qu'elle était trop petite, et pour le faire taire, ses associés lui abandonnèrent leur portion ; ce qui n'empêcha pas le rustre, au moment où les mineurs se retirèrent sous la tente, de grommeler entre ses dents qu'il y avait des personnes qui aimaient bien à manger, mais qui se souciaient peu de travailler.

XXIX

La Trahison

Le jour suivant, les chercheurs d'or se remirent à l'œuvre dès le lever du jour. Ils s'étaient décidés à faire une digue demi-circulaire, de façon à dessécher une portion de la rivière. Pardoes avait estimé qu'il faudrait au moins une douzaine de jours pour terminer cette construction, mais comme dans la limite extérieure de cette digue, il y avait de nombreuses cavités, ils étaient convaincus de la possibilité de trouver de nombreux lingots dans les trous abandonnés par l'eau.

Cet espoir doublait leur courage. Ils se mirent donc à rouler de grands blocs de pierre jusqu'à la rivière et les entassèrent les uns sur les autres afin de former la digue.

Le baron, hélas ! était toujours fou. De temps à autre, on eût pu croire qu'il comprenait que ses amis étaient au travail, mais ses paroles étaient toujours les mêmes. Il se joignait cependant quelquefois à eux avec ardeur, mais il disait que c'était pour donner le bon exemple, afin que sa magnifique résidence fût plutôt prête à le recevoir.

Les associés mineurs, à l'exception du ma-

rin, traitaient ce malheureux avec tous les égards possibles ; hélas ! malgré les reproches et les menaces de Creps et de ses amis, le personnage grossier d'Ostende ne perdait aucune occasion de maltraiter le baron quand il était seul avec lui et ne pouvait être empêché.

Les travailleurs eurent à lutter contre la force du torrent qui renversait leur digue. Mais, avec leur grande persévérance, ils parvinrent à surmonter tous les obstacles, grâce au transport sur les lieux d'un énorme rocher, ce qui exigea quarante-huit heures d'efforts inouïs. Au moyen de leviers et de rouleaux, ils arrivèrent à trainer cette énorme masse au milieu de la rivière, de façon à former l'angle principal de leur construction.

Ce fut là une œuvre surhumaine, mais elle avait réussi par tous les efforts combinés et par le désir de s'emparer de tout l'or entassé en cet endroit. Ces pauvres diables, qui étaient forcés de marcher dans l'eau, avaient les pieds à la glace, eu égard à la température du liquide, mais leurs mains et leur tête exposées au soleil ardent, brûlaient comme cela devait être par les lois de la physique.

Victor Roseman éprouvait toujours un certain malaise. Depuis le jour où il avait fait ce plongeon terrible dans le trou aux pépites d'or, son visage avait assumé une pâleur cadavéreuse, et cependant le pauvre garçon déclarait à ses amis qu'il n'avait rien et qu'il se sentait très dispos pour travailler.

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

La Reine Blanche

— Je suis littéralement sans le sou. Cette année, j'ai perdu deux mille livres au Derby, et c'est tout ce qui me restait. Que cela te serve donc de leçon. Et c'est sir Richard, le plus misérable avare qui existe au monde, qui paye le pain que tu manges et les serviteurs qui t'entourent. Il paye cela, parce qu'il craint sa femme et que sa femme est ta cousine. Et tu dis que je suis méchant... cruel... N'épouse pas Tregenna. Tu sais très bien toucher du piano, tu ne chantes pas mal, tu dessines convenablement. Qui est-ce qui t'empêche de tirer partie de ces talents ? Ce ne serait ni la première ni la dernière fois qu'on aurait vu la fille d'un comte institutrice. Je t'engage à faire insérer sur le champ une annonce dans

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

le Times à cet effet, pendant que j'ai encore une demi-guinée pour payer l'insertion.

En achevant ces mots, le comte tira sa montre... une montre de chasse dont la boîte étincelait de diamants.

— Je ne veux pas te retenir plus longtemps, ajouta-t-il, il est près de cinq heures.

Elle se leva et le regarda en face. La rougeur qui colorait son visage s'était dissipée. Elle était plus blanche maintenant que les roses qu'elle avait dans ses cheveux.

— Est-ce bien vrai ce que tu viens de me dire là, papa?... Nous sommes aussi pauvres, aussi misérables que cela?... Notre ruine est aussi complète et aussi irrémédiable?... — Nous sommes ruinés irrémédiablement et sans ressource.

Il parlait avec un calme parfait. Il était absolument ruiné par ses propres mains, et il envisageait sa situation sans trembler ni pâlir.

Cecil resta un instant silencieuse, fièvre, froide, et les yeux fixés sur la lettre. Tout à coup, elle se mit à rire.

— Eh bien! que désires-tu que je fasse?... — Tregenna a trente mille livres de rentes. Je désire que tu épouses Tregenna.

— Que dois-je faire? reprit-elle. Il ne m'a jamais dit ni écrit un mot dans lequel une femme plus vainc encore que moi eût pu voir une déclaration d'amour; et comme je suis pauvre et qu'il a trente mille livres de rentes, il n'est pas à supposer qu'il m'épouse jamais par intérêt, dit-il là dedans, fit-elle, en montrant la lettre, qu'il a l'intention de m'épouser.

— Non. Mais il est homme d'honneur et voilà longtemps qu'on sait qu'il est ton fiancé. Quand on est dans une pareille situation, la réputation de la femme est compromise, si son fiancé ne l'épouse pas. Il le sait bien. Il est homme d'honneur, je le répète; et il n'a pas d'autre intention en revenant ici que de demander ta main.

Un éclair de honte et d'humiliation passa sur le visage de la fille du comte.

— Il serait très pénible pour sir Arthur qu'il fût dans l'obligation de m'épouser et ce serait un peu pénible aussi pour moi. Mais ce mariage te sauverait-il de la ruine, papa?

— Il me préservera à jamais de la ruine, du malheur et de l'exil; il me procurera une maison dans laquelle je pourrai finir mes jours; il m'assurera une vieillesse heureuse. Je désire ce mariage plus que tout au monde. Je ne dirai pas, Cecil, que je n'ai pas été insouciant et prodigue; mais ce qui est fait est fait. Je ne voudrais pas voir la fille dont je suis si fier, manger le pain amer de la domesticité. Cecil, cela ne sert à rien de lutter contre la destinée, et ta destinée porte que tu t'appelleras un jour Cecil Tregenna. Quand sir Arthur parlera, ton devoir sera de répondre. Oui!

— Soit!... je dirai oui. Elle prononça ces mots avec un gros soupir.

Jamais jeune reine sur son trône n'avait été plus orgueilleuse, ni plus pure, en dépit de sa coquetterie, que la Reine Blanche, et son cœur humilié savait seul ce que lui coûtait ce qu'elle venait de faire.

— Je te remercie, Altesse, dit son père en l'attirant à lui et en touchant ses joues de ses lèvres, pour la troisième fois peut-être de sa vie. Tu n'as jamais rien fait contre ma volonté, et je savais bien que tu ne voudrais pas commencer aujourd'hui. Le plus cher désir de mon cœur pourra être rempli, mon enfant. Tu seras la femme la plus brillante de l'Angleterre. Tu me rends bien heureux. Encore une fois, je te remercie, bonjour.

Il ouvrit la porte et conduisit hors du salon; puis il se dit à voix basse : — La promesse est faite... tout est sauvé. Mais je doute qu'elle eût consenti si elle avait vu, comme moi, Edmond O'Donnell la lorgner au Théâtre de Sa Majesté.

Cecil regagna sa chambre d'un pas lent. En arrivant dans son boudoir, elle y trouva assise la maîtresse de la maison, la femme de sir Richard Dangerfield.

— Que tu as été longtemps à venir, dit Charlotte, d'un ton bourru! Qu'est-ce que mon oncle Raoul pouvait bien avoir à te dire à une pareille heure? Cecil s'assit à côté d'elle avec une visible expression d'ennui.

— Il voulait me dire que sir Arthur Tregenna est en route pour l'Angleterre... il sera ici la semaine prochaine.

Cecil demeura silencieuse et peinée honteuse, humiliée au-delà de toute expression.

(A suivre)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture des Fourrages à la ration

Le 6 octobre 1902, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de la Mairie de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration dans la place de Cahors, du 1^{er} novembre 1902 au 31 octobre 1903.

Le public sera admis à prendre connaissance du Cahier des charges et des renseignements spéciaux, dans les bureaux de la Sous-Intendance de Cahors ainsi que dans ceux de la Préfecture du Lot et de la Mairie de Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront mettre à l'appui de leur soumission :

1^o Une pièce constatant leur qualité de Français.

2^o Un certificat du Maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité, si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans le département, la légalisation de la signature du Maire certificateur est exigée.

Pour les brigades de gendarmerie externes des marchés par voie de concours seront passés par les soins du Conseil d'Administration.

Les personnes qui désireront prendre part à ce concours devront s'adresser au Président du Conseil d'Administration de la Compagnie de Gendarmerie du Lot.

Le Sous-Intendant Militaire CHAREYRE

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste

CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS

DROGUERIE, SPÉCIALITÉS

TISANE DES CHARTREUX

LES FORTS. — Nous avons pu voir, ces jours derniers, un jeune homme pliant avec facilité une pièce de 1 franc avec ses doigts. Ce jeune homme était d'une force peu commune. Cependant, nous dit-il, il y a deux ans environ, j'étais devenu faible comme un enfant, je digérais mal, tout travail m'était pénible, j'avais des points de côté, des étourdissements, des vertiges. On me conseilla de prendre chaque jour deux cuillerées à café de Tisane des Chartreux et, sous l'influence de ce traitement, un mois après ma santé et mes forces étaient revenues, plus accentuées même qu'auparavant. Ce précieux remède est en vente, au prix de 4 francs.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 11 septembre 1902. V^o Nacla : Chronique. — Paul de Sémant :

L'éventail brisé. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^{me} Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mèrouvel : Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages des côtes sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des côtes sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr. 2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire —

Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Comberdonna ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 98 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les

parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leurs qualités d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Ners-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1902, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurand, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Pris des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessus ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 13	22 25	50 40	34 04	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 50	51 05	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 10	37 80	24 65
Chamblet-Néris	57 95	38 65	25 70	57 85	38 55	25 65	57 70	38 45	25 60
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Néris dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Néris-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Néris sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Néris pour Néris, et vice versa.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT